

ORGANISATION DES PORTS DE PLAISANCE DE HAUTE MER POUR YACHTS DE GRANDE CROISIÈRE.

Par le Docteur Henri LAVIELLE,
Délégué général du Yachting français
au II^e Congrès International de la Mer.

2097

Dans la création d'un port de ce genre, la première question à examiner est celle de la situation géographique : en effet, pour avoir une réelle utilité, ce port doit être situé dans une région susceptible d'être fréquentée par de nombreux yachts de croisière et présentant par ses environs un large intérêt touristique; de plus pour la commodité des yachtsmen, ce port doit être relié à un centre important et enfin, il est indispensable que, *de jour et de nuit*, son accès soit rendu aisé par un balisage clair et complet.

Cette question géographique étant résolue, il faut examiner celle de la sécurité du port : en effet, un yacht de haute mer choisissant pour y séjourner un port spécialement organisé pour la plaisance, doit être certain d'y trouver une sécurité absolue par tous les temps et tous les vents.

De plus les ports à bassins, ports qui ne sont accessibles qu'à certaines heures, doivent comporter, dans leurs environs immédiats un mouillage sûr par tous les vents, mouillage où les yachts pourront attendre l'ouverture des portes : ce mouillage doit être situé de telle façon que le fait de le quitter pour gagner le port n'oblige pas le yacht à s'exposer à de nouveaux dangers, ceci étant très important en cas de mauvais temps.

Au point de vue de l'organisation proprement dite du port de yachts, nous examinerons :

- 1° l'organisation générale,
- 2° l'organisation technique.

1° Organisation générale.

Le bassin (ou la partie de bassin) prévu pour constituer un port de yachts devra, avant tout, être suffisamment éloigné

de tout dépôt de charbon ou de toute autre matière pulvérisable, susceptible de souiller par leurs poussières les coques et les voilures des yachts.

Si on ne peut éviter le voisinage immédiat de tels dépôts, il conviendra d'orienter le port des yachts de telle sorte que les vents régnant habituellement ne risquent pas de rabattre sur les yachts ces diverses poussières.

En outre, il sera bon d'installer les yachts dans la partie du port la plus éloignée du trafic général, ceci afin d'éviter aux yachts d'être continuellement dérangés et secoués par le passage des divers navires ou remorqueurs évoluant dans le port. Cependant l'emplacement du port des yachts devra être le plus rapproché possible du centre de la ville afin que les divers approvisionnements ne soient pas rendus trop difficiles par l'éloignement. Bref que le port des yachts soit prévu dans un lieu tranquille mais non éloigné des diverses ressources courantes.

Enfin, il sera des plus utiles de renseigner les officiers du port sur la grande importance, au point de vue économique général de la navigation de plaisance, afin qu'ils réservent aux yachtsmen leur plus large accueil et leur facilitent, dans la mesure laissée possible par le service, le séjour dans le port dont ils ont la charge.

2^o Organisation technique.

Il conviendra, tout d'abord, d'assurer d'une manière pratique le ravitaillement des yachts en eau potable. Pour cela, il sera nécessaire d'installer sur les quais du bassin réservé aux yachts des postes d'eau où les bateaux pourront s'alimenter suivant leurs différents besoins.

Il faudra également installer sur les dits quais des prises de courant électrique sur lesquelles les yachts pourront venir se brancher et avoir ainsi toutes facilités pour la lumière, la recharge des accumulateurs, etc.

De même, il sera très utile de prévoir sur ces mêmes quais des prises téléphoniques sur lesquelles les yachtsmen pourront brancher leurs téléphones privés et être ainsi reliés directement avec le réseau téléphonique général; en plus de ces prises particulières, on installera sur le quai, à proximité immédiate, une cabine téléphonique taxiphone spécialement destinée aux yachtsmen ne possédant pas le téléphone à leur bord. Ces

différentes installations (postes d'eau, prises de courant électrique, prises téléphoniques et cabine téléphonique) ont été réalisées dans le port des yachts de St-Malo et fonctionnent parfaitement pour la plus grande commodité des yachtsmen.

La propreté étant une des conditions essentielles de l'élégance d'un port de yachts, il importera de la faciliter en installant à proximité immédiate des poubelles qui seront vidées chaque jour par le service municipal. La création de W.-C. très proche contribuera grandement à diminuer la pollution des eaux du bassin.

Afin de corriger les variations de niveau du plan d'eau du port et de faciliter l'embarquement — ceci pour les yachts de petit et moyen tonnages — nous conseillons vivement l'installation d'une passerelle fixe située entre le niveau moyen des eaux et celui du quai. Les yachts étant mouillés à l'avant sur leurs ancres et étant amarrés l'arrière à quai, il sera des plus faciles aux yachtsmen d'embarquer et de débarquer malgré les inévitables variations du niveau du plan d'eau. A Saint-Malo, grâce au « Touring Club de France », nous avons pu réaliser ce dispositif dans le port des yachts et en avons eu toute satisfaction.

Pour un port destiné aux yachts de grande croisière, les radeaux flottants ne sont pas à conseiller. Ils sont trop fragiles pour être utilisés pour des bateaux de haute mer, le plus souvent trop grands et surtout trop lourds pour eux; de plus, le ressac qui survient parfois dans un port de haute mer sous l'influence de certains vents, risquerait de les briser rapidement. Ces radeaux trouveront utilement leur emploi dans les ports de rivière ou dans les ports spécialement créés pour les petits yachts destinés à la régates.

Un port de yachts de grande croisière devra posséder un slip suffisamment important pour pouvoir tirer au sec, en toute sécurité, des yachts d'un tonnage assez considérable. Les grands yachts, en relâche ou en hivernage pourront ainsi faire exécuter, dans le port, leurs divers travaux ou réparations et ceci pour le plus grand bien du commerce local. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'un port de yachts de croisière vraiment bien équipé doit être organisé non seulement pour recevoir des yachts pendant la belle saison, mais encore pour pouvoir les abriter pendant leur désarmement en leur offrant toutes facilités pour le réarmement.

Des postes de ravitaillement en essence, pétrole lampant et huile lourde — postes réalisés avec les plus grandes précautions de sécurité — seront installés aussi près que le permettra la sécurité générale; des extincteurs, prêts à fonctionner, seront prévus en permanence.

Dans le voisinage immédiat — sur le quai si possible — on installera un poste de sauvetage simplifié (comprenant cependant une machine à respiration artificielle). A ce poste sera adjoind un poste de secours immédiat pour blessés, ainsi qu'une petite pharmacie d'urgence.

Enfin, il conviendra d'avoir en permanence, le jour tout au moins, un gardien alerte et complaisant sachant faciliter aux yachtsmen leurs manœuvres d'accostage et de débarquement et leur rendre les menus services qui rendent aisée et agréable l'arrivée dans un port.

S'il existe une Société Nautique locale, il sera des plus utile que quelques-uns de ses membres s'intéressent à l'arrivée des yachts étrangers au port. Par leurs renseignements ou leurs conseils, ils faciliteront aux yachtsmen débarquant leur séjour dans le port et la localité. Les yachtsmen ainsi accueillis conservent de leur escale un souvenir durable qui contribuera utilement au bon renom et, par là, au développement du port de yachts qui les aura ainsi accueillis.
